



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.482/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

2 novembre 2020
Original : Anglais

Réunions intégrées des groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la mise en œuvre de l'IMAP
(CORMONS)

Vidéoconférence, 1-3 décembre 2020

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM adopté par la 21^e Réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles, Naples, Italie, 2-5 décembre 2019, le Secrétariat organise les Réunions intégrées des groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la mise en œuvre de l'IMAP (CORMONs), du 1er au 3 décembre 2020, par vidéoconférence.
2. Les principaux objectifs des réunions sont les suivants :
 - (i) Faire le point sur les progrès réalisés, examiner les propositions et fournir des orientations sur des questions spécifiques liées à la mise en œuvre de la feuille de route du rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée 2023 (QSR MED 2023) et à la réalisation du QSR MED 2023.
 - (ii) Rendre compte des progrès réalisés dans le cadre des projets en cours et des nouveaux projets visant à stimuler la mise en œuvre de l'IMAP en Méditerranée.
 - (iii) Examiner un certain nombre de documents techniques relatifs aux principaux aspects de la mise en œuvre de l'IMAP dans le cadre des groupes thématiques sur la pollution, les déchets marins et la biodiversité et la pêche.
 - (iv) Examiner les bonnes pratiques relatives aux approches intégrées de surveillance et d'évaluation de l'IMAP.
 - (v) Définir des moyens concrets pour renforcer l'interface science-politique dans la région afin de soutenir la mise en œuvre de l'IMAP dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider les participants aux réunions dans leurs délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 09h le 1^{er} décembre 2020 par le coordinateur du PNUE/PAM-Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

Documents de travail	UNEP/MED WG.482/1 UNEP/MED WG.482/2
Documents d'information	UNEP/MED WG.482/Inf.1

- a) *Règlement intérieur des réunions intégrées des groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la mise en œuvre de l'IMAP (CORMONs)*

5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

- b) *Élection des membres du bureau*

6. Sous réserve de l'article 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2.a), les réunions éliront un président, trois vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants des parties contractantes.

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

7. Sous réserve de l'article 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2.a), le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.482/1 et dont la version annotée figure dans le présent document, ainsi que le calendrier figurant en annexe au présent document, seront examinés et soumis pour adoption aux membres de la réunion.

d) Organisation du travail

8. Les discussions se dérouleront en séances plénières, ainsi qu'en groupes de travail pour les discussions relatives à chaque CORMON thématique.

9. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant les réunions. Les documents de travail seront en anglais et en français.

10. Les sessions sont programmées comme suit :

- 1^{er} décembre 2020 : 09h-11h ; 11h30-13h30 ; 14h30-16h30 ; 17h-19h Heure d'Athènes ;
- 2 et 3 décembre 2020 : 09h30-11h30 ; 12h-14h ; 15h30-17h30 Heure d'Athènes.

11. Il est prévu que les réunions abordent tous les points de l'ordre du jour pendant ces trois jours. Il est prévu de clôturer les réunions à 17h30 le 3 décembre 2020, après l'adoption de leurs conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023

- a. État des lieux
- b. Approche pour la préparation du QSR MED 2023
- c. Structure du QSR MED 2023

Documents de travail	UNEP/MED WG.482/3 UNEP/MED WG.482/4
Documents d'information	UNEP/MED WG.482/Inf.12

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les documents « Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 » et « Document de travail pour l'approche et la structure de développement du QSR MED 2023 » (UNEP/MED WG.482/3 et UNEP/MED WG.482/4), faisant le point sur la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 et sur les progrès réalisés dans la préparation du QSR MED 2023. Cela comprendra une présentation de la vision proposée, des éléments de méthodologie et de la structure possible du QSR MED 2023, sur la base des enseignements tirés du processus QSR MED 2017 et des projets et activités du programme de travail en cours.

13. La réunion devrait prendre note des progrès réalisés et formuler des recommandations sur les prochaines étapes ainsi que sur l'approche à suivre pour la préparation du QSR MED 2023 et sa structure proposée.

Point 4 de l'ordre du jour : Projets IMAP MPA, EcAp MED III et Marine Litter MED II financés par l'UE pour stimuler la mise en œuvre de l'IMAP

Documents de travail	UNEP/MED WG.482/3
Documents d'information	UNEP/MED WG.482/Inf.3 UNEP/MED WG.482/Inf.4 UNEP/MED WG.482/Inf.5

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat donnera un aperçu des projets en cours et récemment lancés financés par l'UE qui contribuent à la mise en œuvre de l'IMAP, à savoir les projets « Vers l'obtention du bon état écologique de la mer Méditerranée et du littoral grâce à un réseau de zones marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées » (IMAP-MPA) ; « Soutien à la mise en œuvre efficace du programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes, fondé sur l'approche écosystémique, et à la fourniture d'un rapport sur l'état de la qualité en 2023 fondé sur des données, en synergie avec le DCSMM de l'UE » (EcAp MED III) ; et « Marine Litter MED II », axés sur leurs activités respectives à l'appui de la mise en œuvre de l'IMAP, dans le cadre et en complément des activités du programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM.

15. La réunion devrait prendre note des progrès réalisés et fournir des recommandations concrètes pour la mise en œuvre de l'IMAP et réaffirmer l'engagement des parties contractantes dans la mise en œuvre des activités des projets, en particulier celles mises en œuvre au niveau national.

Point 5 de l'ordre du jour : Sessions CORMON parallèles (Pollution et déchets marins, et Biodiversité et pêche)

i) CORMONs conjoints Pollution et déchets marins

Documents de travail	UNEP/MED WG.482/5 UNEP/MED WG.482/6 UNEP/MED WG.482/7 UNEP/MED WG.482/8 UNEP/MED WG.482/9 UNEP/MED WG.482/10 UNEP/MED WG.482/11 UNEP/MED WG.482/12 UNEP/MED WG.482/13	UNEP/MED WG.482/14 UNEP/MED WG.482/15 UNEP/MED WG.482/16 UNEP/MED WG.482/17 UNEP/MED WG.482/18 UNEP/MED WG.482/19 UNEP/MED WG.482/21 UNEP/MED WG.482/23
Documents d'information	UNEP/MED WG.482/Inf.14 UNEP/MED WG.482/Inf.15	

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera d'abord les documents « Lignes directrices/protocoles de surveillance pour les microplastiques flottants » et « Valeurs de base actualisées et proposition de valeurs seuils pour l'indicateur commun 22 de l'IMAP » (UNEP/MED WG.482/19 et UNEP/MED WG.482/23), conformément à la mise en œuvre de la feuille de route QSR MED 2023.

17. La réunion devrait examiner et approuver les documents et fournir des orientations au Secrétariat sur les prochaines étapes à suivre en ce qui concerne la mise en œuvre de l'IMAP relatif aux déchets marins, le cas échéant.

18. L'équipe de coordination du projet INDICIT-II financé par l'UE présentera les résultats du projet relatifs aux indicateurs d'impact des déchets marins et aux propositions de BEE, y compris la procédure de surveillance, les impacts évalués, les scénarios de BEE, ainsi que des propositions pour de nouvelles synergies avec les travaux du CORMON sur les déchets marins, en particulier en ce qui concerne les analyses spatiales au niveau méditerranéen.

19. Le Secrétariat (MED POL) présentera la proposition de lignes directrices/protocoles de surveillance relatives aux indicateurs communs 13, 14, 17 et 20 de l'IMAP (UNEP/MED WG.482/5-WG.482/18). Les lignes directrices en matière de surveillance sont structurées autour de protocoles spécifiques qui élaborent des méthodologies et des pratiques pertinentes pour le renforcement des capacités du réseau de surveillance de l'IMAP en ce qui concerne l'échantillonnage et la conservation des échantillons ; la préparation des échantillons ; l'assurance qualité analytique et la communication des données de surveillance.

20. Le Secrétariat (REMPEC) présentera les fiches d'orientation révisées pour l'indicateur commun 19 de l'IMAP (partie du document UNEP/MED WG.482/21). Les révisions proposées tiennent compte des conclusions du rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2017, de l'étude sur les tendances et les perspectives de la pollution marine due aux navires et aux activités ainsi que du trafic maritime et des activités offshore en Méditerranée, et d'autres documents sur les processus en cours, relatifs aux éléments directement ou indirectement liés au trafic maritime et aux activités offshore.

21. La réunion devrait examiner et approuver les documents, le cas échéant, et formuler des recommandations sur la marche à suivre.

22. L'équipe de coordination du projet MedRegion, financé par l'UE, présentera les principaux résultats liés au Groupe thématique de l'IMAP sur la pollution.

ii) CORMON Biodiversité et pêche

Documents de travail	UNEP/MED WG.482/20 UNEP/MED WG.482/21 UNEP/MED WG.482/22 UNEP/MED WG.482/25
Documents d'information	UNEP/MED WG.482/Inf. 6 UNEP/MED WG.482/Inf.13

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (CAR/ASP) présentera les documents « Mise à jour des protocoles de surveillance des habitats benthiques » (UNEP/MED WG.482/20) et « Analyse comparative entreprise en ce qui concerne l'IMAP et la décision 2017/848/UE de la Commission européenne sur le BEE pour la biodiversité » (UNEP/MED WG.482/25). Le Secrétariat (REMPEC) présentera ensuite la partie du document « Fiches guides révisées d'indicateurs communs IMAP 6 et 19 » (UNEP/MED WG.482/21), relatif à l'indicateur commun 6. Le Secrétariat (INFO/RAC) présentera également le document « Dictionnaires de données et normes de données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins, aux tortues marines et aux oiseaux de mer (projet) » (UNEP/MED WG.482/22).

24. La réunion devrait examiner et approuver les documents, le cas échéant, et formuler des recommandations sur la marche à suivre.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions transversales de l'IMAP : Partage des meilleures pratiques

- a. Application des orientations méthodologiques du cadre régional commun (CRF) sur la GIZC pour atteindre un bon état écologique (BEE)
- b. Expérience IMAP du projet FEM Adriatique et application des indicateurs IMAP dans le processus PEM

Documents d'information	UNEP/MED WG.482/Inf.7 UNEP/MED WG.482/Inf.8 UNEP/MED WG.482/Inf.13
--------------------------------	--

25. Le Secrétariat (CAR/PAP) présentera des approches possibles pour l'évaluation intégrée du BEE et des mesures intégrées pour atteindre le BEE par l'application de la GIZC et du Cadre régional commun (CRF) et des IMAPs intégrés au niveau national. L'accent sera mis sur le cadre méthodologique du CRF, c'est-à-dire la matrice des interactions entre les dispositions du protocole GIZC, les principaux documents stratégiques et politiques régionaux, et les OE, ainsi que sur les orientations méthodologiques correspondantes pour parvenir à un BEE fondé sur les principes d'intégration et d'impact cumulatif. La méthode et son application pratique en Slovénie seront présentées.

26. Le Secrétariat (CAR/PAP) présentera également les activités du FEM Adriatique au Monténégro en soulignant en termes pratiques l'intégration et la nature transversale des OE. Lors de cette présentation, il démontrera comment élaborer un IMAP national intégré, en reliant tous les OE/indicateurs, les institutions responsables et en abordant des questions de mise en œuvre très pratiques. Un exemple de la préparation de la PEM à grande échelle en utilisant la plupart des indicateurs IMAP sera présenté, démontrant l'application de la PEM en tant qu'instrument par lequel les mesures visant à réaliser le BEE sont élaborées et adoptées par les décideurs.

27. La réunion devrait discuter de questions transversales et fournir des recommandations pour de nouvelles actions en vue d'une évaluation intégrée du BEE dans le cadre du QSR MED 2023.

Point 7 de l'ordre du jour : Promouvoir l'interface science-politique (ISP) pour la mise en œuvre de l'IMAP

- a. Suivi des recommandations de l'ISP du projet EcAp MED II financé par l'UE
- b. IMAP et Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Documents de travail	UNEP/MED WG.482/24
Documents d'information	UNEP/MED WG.482/Inf.9 UNEP/MED WG.482/Inf.10

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (Plan Bleu et Unité de coordination) présentera le document « Promouvoir l'ISP pour la mise en œuvre de l'IMAP »(UNEP/MED WG.482/24), fournissant une vue d'ensemble des résultats et des recommandations de l'analyse de l'ISP menée dans le cadre de l'EcAp MED II, ainsi que des orientations stratégiques pour guider l'intégration de l'interface science-politique dans le cadre politique du PNUE/PAM dans le contexte du Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pour la période 2021 - 2030.

29. La réunion devrait accueillir favorablement les propositions et recommander la poursuite des travaux et les prochaines étapes de ces processus et les liens avec la mise en œuvre des activités pertinentes dans le cadre des projets EcAp MED III et IMAP-MPA.

Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions

- a. Éléments potentiels pour la politique des données IMAP
- b. Principaux résultats des projets MEDREGION et INDICIT II financés par l'UE

Documents d'information	UNEP/MED WG.482/Inf.11 UNEP/MED WG.482/Inf.14 UNEP/MED WG.482/Inf.15
------------------------------------	--

30. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à examiner d'autres questions qui pourraient nécessiter une certaine attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

31. Le Secrétariat (INFO/RAC) présentera des éléments potentiels pour la politique des données de l'IMAP. Les équipes de coordination des projets MedRegion et INDICIT II financés par l'UE présenteront les principaux résultats attendus des projets qui sont pertinents pour la mise en œuvre de l'IMAP.

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

32. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions, tel que préparé par le Rapporteur.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

33. Le Président devrait clôturer la réunion le jeudi 3 décembre 2020 à 17h30.

CALENDRIER PROPOSÉ

Mardi 1^{er} décembre 2020		
09:00 – 09:15	Enregistrement	
09:15 – 09:30	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
09:30 – 09:45	Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation	UNEP/MED WG.482/1 UNEP/MED WG.482/2 UNEP/MED WG.482/Inf.1
09:45 – 11:00	Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Feuille de Route pour le QSR MED 2023 a. Etat des lieux b. Approche pour la préparation du QSR MED 2023 c. Structure du QSR MED 2023	UNEP/MED WG.482/3 UNEP/MED WG.482/4 UNEP/MED WG.482/Inf.12
11:00 – 11:30	<i>Pause</i>	
11:30 – 12:30	Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Feuille de Route pour le QSR MED 2023 a. Etat des lieux b. Approche pour la préparation du QSR MED 2023 c. Structure du QSR MED 2023	UNEP/MED WG.482/3 UNEP/MED WG.482/4 UNEP/MED WG.482/Inf.12
12:30 – 13:30	Point 4 de l'ordre du jour : Projets IMAP MPA, EcAp MED III et Marine Litter MED II financés par l'UE pour stimuler la mise en œuvre de l'IMAP	UNEP/MED WG.482/3 UNEP/MED WG.482/Inf.3 UNEP/MED WG.482/Inf.4 UNEP/MED WG.482/Inf.5
13:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30-16:30	Point 5 de l'ordre du jour : Sessions CORMON parallèles (Pollution et déchets marins, Biodiversité et pêche)	
	<i>(i) CORMONs conjoints Pollution et Déchets Marins (Partie relative aux Déchets Marins)</i>	UNEP/MED WG.482/19 UNEP/MED WG.482/23 UNEP/MED WG.482/Inf.14 UNEP/MED WG.482/Inf.15
	<i>(ii) CORMON Biodiversité et Pêche</i>	UNEP/MED WG.482/20 UNEP/MED WG.482/21 UNEP/MED WG.482/22 UNEP/MED WG.482/25 UNEP/MED WG.482/Inf. 6 UNEP/MED WG.482/Inf.13
16:30 – 17:00	<i>Pause</i>	
17:00 – 19:00	Point 5 de l'ordre du jour : Sessions CORMON parallèles (Pollution et déchets marins, Biodiversité et pêche)	
	<i>(i) CORMONs conjoints Pollution et Déchets Marins (Partie Pollution)</i>	UNEP/MED WG.482/5 UNEP/MED WG.482/6 UNEP/MED WG.482/7 UNEP/MED WG.482/8 UNEP/MED WG.482/9 UNEP/MED WG.482/10 UNEP/MED WG.482/11 UNEP/MED WG.482/12

		UNEP/MED WG.482/13 UNEP/MED WG.482/14 UNEP/MED WG.482/15 UNEP/MED WG.482/16 UNEP/MED WG.482/17 UNEP/MED WG.482/18 UNEP/MED WG.482/21
	<i>(ii) CORMON Biodiversité et Pêche</i>	UNEP/MED WG.482/20 UNEP/MED WG.482/21 UNEP/MED WG.482/22 UNEP/MED WG.482/25 UNEP/MED WG.482/Inf. 6 UNEP/MED WG.482/Inf.13
Mercredi 2 décembre 2020		
09:30 – 11:30	Point 5 de l'ordre du jour : Sessions CORMON parallèles (Pollution et déchets marins, Biodiversité et pêche)	
	<i>(i) CORMONs conjoints Pollution et Déchets Marins (Partie Pollution)</i>	UNEP/MED WG.482/5 UNEP/MED WG.482/6 UNEP/MED WG.482/7 UNEP/MED WG.482/8 UNEP/MED WG.482/9 UNEP/MED WG.482/10 UNEP/MED WG.482/11 UNEP/MED WG.482/12 UNEP/MED WG.482/13 UNEP/MED WG.482/14 UNEP/MED WG.482/15 UNEP/MED WG.482/16 UNEP/MED WG.482/17 UNEP/MED WG.482/18 UNEP/MED WG.482/21
	<i>(ii) CORMON Biodiversité et Pêche</i>	UNEP/MED WG.482/20 UNEP/MED WG.482/21 UNEP/MED WG.482/22 UNEP/MED WG.482/25 UNEP/MED WG.482/Inf. 6 UNEP/MED WG.482/Inf.13
11:30 – 12:00	<i>Pause</i>	
12:00 -14:00	Point 5 de l'ordre du jour : Sessions CORMON parallèles (Pollution et déchets marins, Biodiversité et pêche)	
	<i>(i) CORMONs conjoints Pollution et Déchets Marins (Partie Pollution)</i>	UNEP/MED WG.482/5 UNEP/MED WG.482/6 UNEP/MED WG.482/7 UNEP/MED WG.482/8 UNEP/MED WG.482/9 UNEP/MED WG.482/10 UNEP/MED WG.482/11 UNEP/MED WG.482/12 UNEP/MED WG.482/13 UNEP/MED WG.482/14

		UNEP/MED WG.482/15 UNEP/MED WG.482/16 UNEP/MED WG.482/17 UNEP/MED WG.482/18 UNEP/MED WG.482/21
	(ii) <i>CORMON Biodiversité et Pêche</i>	UNEP/MED WG.482/20 UNEP/MED WG.482/21 UNEP/MED WG.482/22 UNEP/MED WG.482/25 UNEP/MED WG.482/Inf. 6 UNEP/MED WG.482/Inf.13
14:00 – 15:30	<i>Pause déjeuner</i>	
15:30 – 17:30	Point 5 de l'ordre du jour : Sessions CORMON parallèles (Pollution et déchets marins, Biodiversité et pêche)	
	(i) <i>CORMONs conjoints Pollution et Déchets Marins (Partie Pollution)</i>	UNEP/MED WG.482/5 UNEP/MED WG.482/6 UNEP/MED WG.482/7 UNEP/MED WG.482/8 UNEP/MED WG.482/9 UNEP/MED WG.482/10 UNEP/MED WG.482/11 UNEP/MED WG.482/12 UNEP/MED WG.482/13 UNEP/MED WG.482/14 UNEP/MED WG.482/15 UNEP/MED WG.482/16 UNEP/MED WG.482/17 UNEP/MED WG.482/18 UNEP/MED WG.482/21
	(ii) <i>CORMON Biodiversité et Pêche</i>	UNEP/MED WG.482/20 UNEP/MED WG.482/21 UNEP/MED WG.482/22 UNEP/MED WG.482/25 UNEP/MED WG.482/Inf. 6 UNEP/MED WG.482/Inf.13
Jeu		
Jeudi 3 décembre 2020		
09:30 – 11:30	Point 6 de l'ordre du jour : Questions transversales de l'IMAP : Partage des meilleures pratiques <ul style="list-style-type: none"> a. Application des orientations méthodologiques du cadre régional commun (CRF) sur la GIZC pour atteindre un bon état écologique (BEE) b. Expérience IMAP du projet FEM Adriatique et application des indicateurs IMAP dans le processus PEM 	UNEP/MED WG.482/Inf.7 UNEP/MED WG.482/Inf.8 UNEP/MED WG.482/Inf.13
11:30 – 12:00	<i>Pause</i>	
12:00 -13:00	Point 7 de l'ordre du jour : Promouvoir l'interface science-politique (ISP) pour la mise en œuvre de l'IMAP <ul style="list-style-type: none"> a. Suivi des recommandations de l'ISP du projet EcAp MED II financé par l'UE 	UNEP/MED WG.482/24 UNEP/MED WG.482/Inf.9 UNEP/MED WG.482/Inf.10

	b. IMAP et Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable	
13:00 – 14:00	Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions a. Éléments potentiels pour la politique des données IMAP b. Principaux résultats des projets MEDREGION et INDICIT II financés par l'UE	UNEP/MED WG.482/Inf.11 UNEP/MED WG.482/Inf.14 UNEP/MED WG.482/Inf.15
<i>14:00 – 15:30</i>	<i>Pause déjeuner</i>	
15:30 – 17:30	Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17.30	Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	